

**1. Champ d'application**

- 1.1 Les présentes conditions générales s'appliquent à toutes les livraisons et prestations de services fournies par la société CSL Behring AG («CSL») à un client («le client»). Toute disposition contraire du client est expressément exclue. Toute dérogation aux présentes conditions doit revêtir la forme écrite.
- 1.2 Les présentes conditions générales deviennent partie intégrante du contrat dès que CSL confirme la commande du client et, au plus tard, à l'acceptation de la livraison par le client.

**2. Étendue des livraisons**

Les livraisons de CSL sont énumérées de manière exhaustive dans la confirmation de commande et/ou le bulletin de livraison.

**3. Restrictions de livraison et dispositions dans le pays de destination**

En cas de restriction ou d'interdiction d'une livraison en vertu de dispositions légales du pays de destination ou de réglementations d'importation ou d'exportation, CSL peut suspendre la livraison jusqu'à ce que les dispositions légales en vigueur dans le pays de destination soient remplies ou que les réglementations d'importation ou d'exportation autorisent la livraison. En l'occurrence, CSL peut également résilier le contrat ou l'annuler sans engager sa responsabilité envers le client. CSL peut exiger du client la présentation d'une autorisation d'importation éventuellement requise ou d'autres autorisations requises dans le pays de destination. CSL peut refuser la commande ou résilier le contrat ou l'annuler si le client ne se conforme pas à cette demande, sans que CSL ne soit responsable envers le client.

**4. Prix**

- 4.1 Les indications de prix figurant sur les listes de prix n'ont qu'un caractère indicatif; les prix s'entendent hors taxe sur la valeur ajoutée, hors frais d'expédition et de douane qui sont facturés en sus. Les prix peuvent être modifiés à tout moment et avec effet immédiat avant la conclusion du contrat. La livraison est effectuée aux prix en vigueur le jour de la commande ou, le cas échéant, aux prix expressément convenus.
- 4.2 Les majorations, par exemple, pour petites quantités, envois express ou autres exigences particulières du client restent sous réserve.

**5. Conditions de paiement**

Les paiements doivent être effectués dans les 30 jours qui suivent la date de la facture.

**6. Livraison, contrôle à la réception**

- 6.1 Pour commander des livraisons individuelles, le client passe des commandes individuelles fermes à CSL conformément aux règles définies ci-dessous.
  - 6.1.1 Le client doit envoyer la commande par fax au 031 344 26 00 ou par e-mail à [order@cslbehring.ch](mailto:order@cslbehring.ch). Dans la commande, le client doit spécifier (i) la quantité et le type de produit, (ii) la date de livraison et (iii) le lieu de livraison.
  - 6.1.2 Chaque commande individuelle doit être acceptée par écrit (c.-à-d. par e-mail ou par fax) par CSL Behring AG et n'engage CSL Behring AG qu'avec cette confirmation de commande écrite.
- 6.2 Les frais de livraison seront également à la charge du client. CSL se réserve le droit de modifier les frais de livraison à tout moment avant la conclusion du contrat et cela avec effet immédiat.
- 6.3 Les dates de livraison figurent sur la confirmation de commande ou le bulletin de livraison. CSL tient à respecter les délais de livraison, mais ne peut pas les garantir – même lorsqu'ils ont été expressément convenus avec le client. Le client ne peut pas, en l'occurrence, annuler le contrat ni prétendre à un dédommagement, sauf convention contraire expresse. CSL a le droit d'effectuer des livraisons partielles.
- 6.4 Les retards de livraison dus à des perturbations ou à des interruptions d'exploitation chez CSL ou chez ses fournisseurs, à des grèves, des problèmes de transport, des événements naturels, épidémies ainsi que divers cas de force majeure ne donnent pas droit au client à un dédommagement pour cause de retard.
- 6.5 Dès réception, l'acheteur doit contrôler les produits du point de vue de leur conformité à la commande, de leur intégralité et de leur qualité. Toute réclamation éventuelle doit être adressée, sans délai, à CSL sous une forme appropriée.

**7. Transfert des profits et des risques**

Sauf convention contraire expresse, la livraison a lieu DPU (Incoterms 2020). Selon le DPU (rendu au lieu de livraison déchargé), la livraison de la marchandise et le transfert du risque du vendeur de la marchandise à l'acheteur interviennent sur le lieu de destination désigné.

**8. Utilisation des produits, traçabilité**

- 8.1 Le client ne peut utiliser les produits livrés qu'aux fins mentionnées par CSL dans ses descriptions de produits. CSL décline toute responsabilité en cas d'utilisation à d'autres fins.
- 8.2 Le client est tenu de garantir la traçabilité de l'utilisation ultérieure des produits. Le client doit conserver les documents afférents pendant au moins dix ans, sauf délais de conservation plus longs applicables dans des cas particuliers. En cas de rappel nécessaire du produit, le client s'engage à coopérer activement avec CSL.
- 8.3 Le client doit respecter à la lettre les consignes de stockage et de conservation des produits. Dans tous les cas, les produits livrés ne peuvent être utilisés que jusqu'à la date de péremption imprimée.
- 8.4 Si le client constate que les produits ont des effets secondaires, il doit en informer sans délai CSL (à l'attention du service de pharmacovigilance, [pvigi@cslbehring.com](mailto:pvigi@cslbehring.com)).
- 8.5 Si le client constate que les produits présentent des défauts de qualité, il doit en informer sans délai CSL ([order@cslbehring.ch](mailto:order@cslbehring.ch)).

**9. Protection des données**

- 9.1 CSL traite des données à caractère personnel du client, par exemple pour la livraison, la facturation ou dans le cadre des relations qu'il entretient avec le client, dans le respect des dispositions légales. Ces données sont utilisées exclusivement à des fins internes.
- 9.2 Les informations concernant le traitement des données à caractère personnel du client et les droits du client les concernant figurent dans la déclaration de confidentialité de CSL.

**10. Garantie, responsabilité**

- 10.1 CSL confirme que les dons de sang humain servant à la fabrication des produits ont satisfait aux dispositions légales en vigueur dans le pays d'origine au moment du don. En outre, CSL confirme que le produit était conforme aux exigences réglementaires en vigueur du pays de fabrication au moment de la production. La date de péremption indiquée sur l'emballage du produit constitue la date limite pour faire valoir des droits découlant des présentes confirmations.
- 10.2 En principe, le client n'a aucun droit de reprise ou d'échange de la marchandise dûment livrée et exempte de défaut. Les droits à la garantie du client se limitent à une diminution du prix d'achat ou à une livraison de remplacement d'un produit exempt de défaut. CSL est toutefois disposé à reprendre les produits défectueux afin de les éliminer conformément à la législation en vigueur. Si CSL a donné son consentement exprès, les produits correspondants doivent être renvoyés par le client au lieu d'où ils ont été expédiés.
- 10.3 CSL exclut expressément toute responsabilité pour les dommages résultant de la défectuosité des produits ou d'une exécution imparfaite ou d'une inexécution du contrat, ce qui inclut la perte de gain ou des coûts liés au rappel d'un produit. Cette clause d'exclusion ne s'applique pas en cas d'intention dolosive ou de négligence grave de la part de CSL, mais s'applique en cas d'intention dolosive ou de négligence grave de ses auxiliaires. Par ailleurs, la présente clause d'exclusion de responsabilité n'est pas valable si elle contrevient à des dispositions de droit impératif.

**11. For, droit applicable**

- 11.1 Le for de tous les litiges résultant ou en rapport avec des livraisons assujetties aux présentes conditions générales est Berne. CSL est en droit, s'il le souhaite, d'assigner en justice le client à son domicile.
- 11.2 Les rapports juridiques sont soumis au droit suisse; l'application des dispositions de la convention de Vienne du 11 avril 1980 est exclue.